



Belgeo

Revue belge de géographie

2 | 2009

Third Belgian geographers' days

Embellissement sous surveillance : une géographie des politiques de réaménagement des espaces publics au centre de Bruxelles

Beautification under surveillance : mapping the policies of rehabilitation of urban public spaces in Brussels' inner neighbourhoods

Christian Dessouroux, Mathieu Van Criekingen et Jean-Michel Decroly



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/belgeo/7946>

DOI : 10.4000/belgeo.7946

ISSN : 2294-9135

Éditeur :

National Committee of Geography of Belgium, Société Royale Belge de Géographie

Édition imprimée

Date de publication : 30 juin 2009

Pagination : 169-186

ISSN : 1377-2368

Référence électronique

Christian Dessouroux, Mathieu Van Criekingen et Jean-Michel Decroly, « Embellissement sous surveillance : une géographie des politiques de réaménagement des espaces publics au centre de Bruxelles », *Belgeo* [En ligne], 2 | 2009, mis en ligne le 21 mai 2013, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/belgeo/7946> ; DOI : 10.4000/belgeo.7946

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.



Belgeo est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

Embellissement sous surveillance : une géographie des politiques de réaménagement des espaces publics au centre de Bruxelles

Beautification under surveillance : mapping the policies of rehabilitation of urban public spaces in Brussels' inner neighbourhoods

Christian Dessouroux, Mathieu Van Criekingén et Jean-Michel Decroly

Introduction

- 1 Les politiques visant à l'aménagement, la rénovation ou à la restructuration d'espaces urbains dans les villes occidentales ont beaucoup évolué au cours des trois dernières décennies, en termes d'objectifs poursuivis comme de dispositifs de mise en œuvre (Moulaert *et al.*, 2003 ; Pinson, 2009, p.ex.). Une évolution notable en cette matière concerne l'intensification et le changement de nature des interventions sur les espaces publics urbains.
- 2 Les années 1980 ont marqué une rupture sensible eu égard au rôle dévolu aux interventions sur les espaces publics dans le champ des politiques urbaines (Ghorra-Gobin, 2001). Des années 1950 à la fin des années 1970, en cohérence avec les préceptes urbanistiques modernistes alors dominants, intervenir sur les espaces publics était essentiellement envisagé sous un angle fonctionnel, en regard d'objectifs de séparation des circulations et d'adaptation du tissu urbain au trafic automobile. La donne actuelle est nettement différente. Depuis les années 1980, en effet, le champ des interventions sur les espaces publics urbains s'est considérablement élargi, touchant désormais aux domaines de l'embellissement, de la patrimonialisation, de l'animation, de la festivalisation, de la mise en tourisme ou de la mise sous surveillance, et ce sans pour autant abandonner complètement le domaine de la fluidification du trafic motorisé. Les politiques urbaines

actuelles ont fort à cœur de produire des espaces publics esthétiques, propres, animés, fluides, confortables pour différents types d'usagers, sécurisants et aisément contrôlables.

- 3 Intervenir sur les espaces publics urbains paraît avantageux à plus d'un titre pour les pouvoirs publics : les mesures prises sont rapidement visibles pour les usagers-électeurs, les volumes de moyens financiers à mobiliser sont bien moindres que dans d'autres domaines d'intervention (production d'infrastructures, projets immobiliers, p.ex.) et la question de la maîtrise publique du foncier ne se pose généralement pas.
- 4 Au-delà de ces critères opérationnels, les acteurs de la gouvernance des villes attribuent de manière récurrente aux interventions sur les espaces publics un rôle de levier de leurs réponses aux enjeux contemporains du (re)développement des villes. Ainsi, en regard du fractionnement socio-spatial accru des territoires, réaménager des espaces publics est envisagé comme moyen de renforcement de liens sociaux, par exemple via l'aménagement d'espaces de convivialité (places arborées munies de bancs publics, nouvelles plaines de jeux ou skateparks...) ou l'organisation d'événements festifs cherchant à mêler les publics. Par ailleurs, les autorités escomptent de la requalification d'espaces publics des effets de rehaussement de l'attractivité urbaine, dans un contexte de mise en concurrence exacerbée des territoires. Les classes moyennes et supérieures sont ici particulièrement visées, en tant que résidents ou consommateurs (politiques d'embellissement, organisation d'événements festifs dans l'espace public, piétonnarisation de quartiers commerçants...), visiteurs ou touristes (mise en tourisme ou patrimonialisation de certains sites, p.ex.) ou personnels qualifiés de secteurs d'activités en croissance (réaménagement d'espaces qui fonctionnent comme portes d'entrée internationales des villes, tels les terminaux d'aéroports, de gares TGV, ou les grands quartiers d'affaires). Ainsi, l'aménagement des espaces publics urbains apparaît comme une dimension essentielle du répertoire des politiques urbaines préoccupées par le rehaussement et la promotion de la qualité du cadre de vie en ville.
- 5 Les autorités mobilisent encore le domaine des espaces publics comme levier de politiques environnementales. Ici, les mesures de verdurisation d'espaces publics ou de partage des voiries en faveur de mobilités non automobiles sont classiquement mises en avant dans des politiques dites de ville durable (Emelianoff & Theys, 2001). Enfin, une large gamme d'interventions sur les espaces publics participent de la généralisation, depuis un quart de siècle, de nouveaux dispositifs de politiques publiques empruntant aux registres du projet de ville ou projet de quartier (plutôt qu'à celui de la planification réglementaire), de la gouvernance pluraliste et de la démocratie délibérative (Pinson, 2009). Le réaménagement d'une place de quartier, d'un parc ou d'un autre espace public se prête à cet égard souvent bien à la tenue de séances de discussion des options urbanistiques entre parties prenantes potentiellement très diverses (autorités, experts, habitants, commerçants...).
- 6 En somme, les politiques contemporaines d'intervention sur les espaces publics urbains engagent des stratégies qui dépassent largement des domaines techniques de l'entretien ou du réaménagement de rues, de places, d'espaces verts...
- 7 Les politiques récentes de réaménagement des espaces publics au centre de Bruxelles composent l'objet principal de cet article. Par espaces publics urbains, nous faisons ici référence à l'ensemble des formes spatiales propriétés d'une autorité publique, ouvertes et accessibles à tous et mises à la disposition du public sans restrictions d'usage particulières (rues, places, parcs, plaines de jeux...)¹. Notre analyse mobilise une démarche de géographie urbaine, motivée par un objectif de mise en évidence et

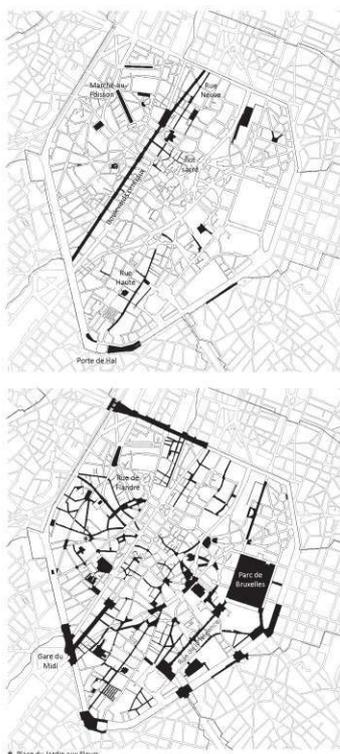
d'interprétation de la spatialisation des interventions sur les espaces publics au centre de Bruxelles au cours des vingt dernières années.

Le réaménagement des espaces publics au cœur des politiques de revitalisation urbaine à Bruxelles

- 8 Le référentiel de la revitalisation des quartiers centraux constitue une perspective structurante du projet de ville dominant à Bruxelles depuis la fin des années 1980. Il est traduit dans une large gamme de dispositifs opérationnels, parmi lesquels les opérations de réhabilitation d'espaces publics figurent en bonne place (Dessouroux, 2006).
- 9 La revitalisation telle qu'envisagée par les élites politiques bruxelloises depuis l'institutionnalisation de la Région de Bruxelles-Capitale (1989) est fortement imprégnée des valeurs portées par les classes moyennes intellectuelles et la (petite) bourgeoisie urbaine mobilisées au cours des décennies antérieures par la contestation du modèle urbanistique moderniste d'après-guerre. Essentiellement défini à l'échelle de l'Etat national, ce modèle visait à la transformation de la ville centrale en cité administrative de rang national (capitale de la Belgique) et international (capitale de l'Europe), dans un contexte de croissance tertiaire soutenue et de désindustrialisation rapide. Il ne laissait à l'habitat en centre-ville qu'une place résiduelle et envisageait l'aménagement des espaces publics en regard d'objectifs d'accessibilité automobile à la ville centrale et de fluidité du trafic routier (Aron, 1978). Différentes résistances s'élevèrent à partir de 1968, certaines mettant en avant l'urgence sociale à reloger les habitants évincés des quartiers anciens, essentiellement populaires, voués à la démolition (Vanden Eede & Martens, 1994, p.ex.) tandis que d'autres privilégiaient l'élaboration d'un contre-projet néo-culturaliste de Reconstruction de la Ville Européenne (AAM, 1982 ; Schoonbrodt, 2008). Ce contre-projet, porté à l'origine par une pléiade de comités de quartiers, constitue un soubassement essentiel du projet de revitalisation porté par les élites régionales depuis 1989.
- 10 Telle qu'envisagé dans le Plan Régional de Développement (i.e. le document fixant le projet de ville porté par le gouvernement régional), le thème de la revitalisation recouvre une volonté politique d'attraction de classes moyennes dans les quartiers populaires du centre de la ville (en tant que résidents ou chaland, en particulier), notamment pour des raisons fiscales. Ce volontarisme politique en matière de retour en ville des classes moyennes est couplé à un idéal de mixité sociale (Vandermotten, 1994 ; Kesteloot & Mistian, 1999 ; Van Criekingen *et al.*, 2007) : Contrairement à la ville américaine, l'idéal de ville européen se fonde sur une mixité des fonctions et des populations. Cet idéal doit être cherché dans une ville capable de se renouveler et de créer une plus-value par rapport à l'attractivité de la périphérie. (...) (Le premier défi du projet de ville est) d'assurer à la région une population diversifiée tant en renforçant l'intégration sociale des populations fragilisées, qu'en stabilisant les habitants dans les quartiers anciens et qu'en encourageant le retour à la ville, au travers de politiques axées sur le développement durable et l'amélioration de la qualité de la vie (Plan Régional de Développement, 2002, p. 1).
- 11 La ségrégation urbaine, associée au modèle de la ville américaine, fait clairement figure de repoussoir, si bien que l'évolution vers une ville duale apparaît ici comme une hantise à laquelle il s'agit d'opposer des actions volontaristes de renforcement de la cohésion territoriale.

- 12 Réaménager les espaces publics des quartiers centraux est un axe important de mise en œuvre des politiques de revitalisation à Bruxelles. En parallèle, d'autres dispositifs portent sur l'aide à l'acquisition de logements, le subventionnement de la rénovation de logements anciens... La production de logements publics, par contre, reste quantitativement fort limitée, même en sommant les projets de logements sociaux (très restreints) et ceux destinés à des profils moyens².
- 13 La figure 1 atteste de cette montée en puissance des espaces publics comme domaine d'intervention privilégié des politiques urbaines en Région de Bruxelles-Capitale. On y lit la géographie des espaces publics du centre historique de la ville (i.e. le pentagone) qui ont fait l'objet d'une réhabilitation complète, soit de façade à façade, incluant des travaux sur la voirie, les trottoirs et, souvent, le mobilier urbain, l'éclairage et les plantations. Pour les parcs et espaces verts, seuls ceux qui ont été entièrement réhabilités sont repris.

Figure 1. Espaces publics du centre historique de Bruxelles (i.e. le pentagone) entièrement réhabilités entre 1970 et 1989 (en haut) ou entre 1990 et 2006 (en bas).



Source : relevé auprès du service communal de l'urbanisme, dans la presse locale et par interviews de responsables administratifs. Le relevé a été validé par plusieurs visites sur le terrain (Dessouroux 2006).

- 14 Le contraste entre les périodes 1970-1989 et 1990-2006 est très clair. Durant les années 1970 et 1980, les interventions sur les espaces publics, numériquement peu nombreuses, étaient concentrées sur les grands axes (boulevards centraux) et les principales artères commerçantes (rue Neuve, rue Haute, Îlot sacré p.ex.). En outre, plusieurs de ces interventions correspondaient à une réparation de l'espace public suite à de lourds travaux d'infrastructures engagés pour la construction du réseau de métro (porte de Hal et Marché-au-Poisson p.ex.). Après 1989, par contre, les opérations sont nettement plus nombreuses et leur gamme plus diversifiée. Un fort accent est mis sur la réhabilitation de voiries de quartier, d'abord d'écoles ou d'ensembles de logements publics et sur le

réaménagement d'un éventail plus large d'axes structurants (rue de Flandre, rue A. Dansaert, rue de la Régence p.ex.). Au plan qualitatif, les travaux réalisés expriment une nette volonté d'embellissement du cadre de vie urbain. Cette dimension se traduit dans le type de matériau choisi (p.ex. pavés ou bordures donnant un cachet à l'ancienne), le type de mobilier urbain (luminaires et abribus au design recherché), l'installation d'œuvres d'art ou de fontaines ornementales, et la mise en valeur du patrimoine. En parallèle, beaucoup d'interventions ont porté sur les restrictions d'accès ou de vitesse des voitures (zones 30, poteaux anti-stationnement, ralentisseurs...) – quoique sans fermeture complète au trafic routier, même dans la zone touristique autour de la Grand'Place.

- 15 En somme, le contraste entre les deux cartes témoigne, pour le cas de Bruxelles, de l'autonomisation de l'espace public comme domaine spécifique d'intervention, plutôt qu'annexe fonctionnelle d'ensembles de logements ou d'équipements urbains, et mobilisé comme levier du rehaussement de la qualité du cadre de vie urbain plutôt qu'en regard d'objectifs de fluidification du trafic.
- 16 Cette intensification des investissements dans les espaces publics au centre-ville et l'élargissement de la gamme des interventions a partie fortement liée avec la multiplication de dispositifs contractuels de subsidiation des pouvoirs communaux à partir du début des années 1990 (Dessouroux, 2006). Ainsi, de nombreux travaux de réhabilitation d'espaces publics à Bruxelles ont pu être mis en œuvre par les autorités communales en mobilisant des financements mis à disposition par des paliers supérieurs de gouvernement – dont la nouvelle autorité régionale, l'Etat fédéral et, dans une moindre mesure, l'Union Européenne.
- 17 Le projet de revitalisation urbaine défini à l'échelle régionale a été traduit de la sorte en une série de programmes subsidiés, dont les Contrats de Quartier, lancés en 1993. Il s'agit de conventions passées entre la Région et une commune, portant sur une portion délimitée des quartiers centraux et bornée dans le temps (4 ans, prolongeable de 2 ans pour finaliser des travaux engagés). Un axe fort des Contrats de Quartier porte sur la réhabilitation ou la (re)construction de logements, avec un accent particulier sur l'augmentation de l'offre de logements à destination de ménages des classes moyennes (Decroly *et al.*, 2001). De plus, en rupture par rapport aux programmes antérieurs de rénovation urbaine, les espaces publics y sont autonomisés en tant que domaine spécifique d'intervention (volet 4). Au plan qualitatif, la réhabilitation des espaces publics y est considérée comme une dimension à part entière de l'attractivité résidentielle des quartiers, d'où un accent mis sur les fonctions de séjour et une certaine restriction des fonctions de circulation routière.

Figure 2. La place du Jardin aux Fleurs à Bruxelles-Ville, rénovée dans un style traditionnel, faisant usage de revêtements en pierre naturelle et d'un mobilier urbain de style ancien.



Photo : Christian Dessouroux.

- 18 En parallèle, d'autres politiques incluant des interventions significatives sur les espaces publics urbains font l'objet d'une subsidiarité des pouvoirs locaux. C'est le cas, d'une part, de politiques de lutte contre l'insécurité urbaine lancées en 1992 (Contrats de Sécurité) et remodelées en 1995 (Contrats de Sécurité et de Société). Ces dispositifs reposent sur une contractualisation entre ministère de l'Intérieur, Régions et communes et investissent les champs policier, socio-préventif et de prévention situationnelle (Smeets, 2006). En matière d'intervention sur les espaces publics, ils se traduisent par l'installation de caméras de vidéosurveillance, le déploiement d'Agents de Prévention et de Sécurité (stewards urbains ou gardiens de parcs) et des opérations de modernisation de l'éclairage public. Ces interventions comportent une composante sécuritaire, appuyée sur une tendance lourde (non spécifique à Bruxelles) à réduire la notion d'insécurité d'existence aux figures des incivilités et des désordres publics associés à des groupes particuliers (jeunes en décrochage scolaire, toxicomanes, sans-abris, mendiants...), et ce en l'absence de hausse des chiffres de la délinquance (Cartuyvels & Mary, 1999 ; pour Bruxelles : Mincke *et al.*, 2009).
- 19 D'autre part, la Politique Fédérale des Grandes Villes, lancée en 2000, comprend également un volet de subsidiarité d'interventions sur les espaces publics urbains, cette fois par l'Etat fédéral et à destination des communes centrales des principales villes belges. Les dispositifs mis en place combinent efforts d'amélioration de l'ambiance urbaine et de rehaussement de l'attractivité résidentielle des quartiers populaires (investissements dans la propreté publique, réaménagement de places ou d'espaces verts...) et traitement de l'insécurité urbaine, notamment par le gardiennage voire la clôture physique de parcs et l'engagement de stewards urbains et d'îlotiers.

Figure 3. Caméra de surveillance dans le quartier Botanique à Saint-Josse. Ce modèle de caméra fixe disparaît progressivement pour faire place à des modèles plus discrets, contrôlables à distance avec rotation et inclinaison et disposant d'un zoom à haute résolution.



Photo : Christian Dessouroux.

- 20 D'autres interventions sur les espaces publics bruxellois sont financées depuis 1993 dans le cadre de l'accord de coopération dit Beliris entre l'Etat fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale. Cette fois, l'accent est mis sur le réaménagement des espaces publics aux fins de promotion du rôle international de Bruxelles et de soutien à ses fonctions de capitale nationale. Si, initialement, les financements étaient exclusivement orientés vers la réalisation de grands travaux d'infrastructures (tunnels routiers, p.ex.), ceux-ci ont vu leur champ d'application rapidement s'élargir, notamment à la requalification d'espaces publics emblématiques de la ville (parc du Cinquantenaire, abords de la gare du Midi, nouveau Palais des Congrès au Mont des Arts...).
- 21 Enfin, des financements plus limités sont à disposition de certaines communes centrales dans le cadre des programmes européens Urban II et Objectif 2. Eu égard aux interventions sur les espaces publics, ils viennent d'ordinaire grossir des budgets consacrés par les communes à des opérations d'embellissement ou de réhabilitation.
- 22 De manière générale, ces mécanismes de subsidiarité d'autorités locales se sont traduits par de nettes différences de traitement des espaces publics entre communes, en fonction des orientations politiques ou des compétences technico-administratives activées localement. Ainsi, la commune de Bruxelles-Ville (dont le territoire englobe l'ensemble du pentagone) a fait montre d'un volontarisme particulier en créant, dès 1995, une agence spécialisée placée sous la direction du département de l'Urbanisme de la Ville de Bruxelles : la Délégation au Développement du Pentagone (DDP). Composée d'une dizaine de spécialistes (architectes, urbanistes, spécialistes du patrimoine...) et politiquement

soutenue par l'échevin en charge de l'Urbanisme (H. Simons, ECOLO, 1995-2006), cette équipe était investie des missions de mise en œuvre et de suivi transversal de toutes les opérations de revitalisation du centre historique, dont les interventions sur les espaces publics, les opérations sensibilisation de nouveaux habitants³ ou d'investisseurs potentiels, les actions visant à remettre sur le marché des logements vides, etc.. En 2002, la DDP est devenue DDV (Délégation au Développement de la Ville) puis DDDV (Délégation au développement durable de la Ville) en 2006, en cohérence avec un élargissement des missions de cette cellule vers la mise en œuvre de la politique communale de développement durable (Agenda 21 local, éco-quartiers...). Le volontarisme politique activé dans le cas de la commune de Bruxelles-Ville est également un élément d'interprétation du contraste temporel fort relevé sur la figure 1.

- 23 Enfin, depuis le début des années 2000, l'intervention sur certains espaces publics participe de l'émergence de nouvelles modalités de gouvernance urbaine, ouvrant un espace accru de délibération entre parties prenantes (autorités publiques, habitants-experts, associations...) (Genard, 2009). A ce jour, cette nouvelle gouvernance a principalement été concrétisée par la mise en œuvre de concours d'architecture pour le réaménagement de sites emblématiques (p.ex. place Flagey, place Rogier, boulevard de l'Impératrice, rue de la Loi, plateau du Heysel), avec l'ambition explicite de tirer la qualité des projets vers le haut (Disturb, 2008).
- 24 L'institutionnalisation de l'espace public comme pilier de l'action publique en matière de revalorisation urbaine se confirme avec la mise sur pied de formations professionnelles *ad hoc* par la Région de Bruxelles-Capitale en 2007. Dénommées Pyblik – La culture et le métier de l'espace public, ces formations visent à apporter aux concepteurs et aux administrations concernées un bagage conceptuel et gestionnaire supplémentaire tout en les responsabilisant quant à leur rôle à l'égard de l'image de l'espace urbain.

Le réaménagement des espaces publics a Bruxelles : une géographie

- 25 La conjonction d'un état de dégradation de l'espace public, lié à un désinvestissement préalable (surtout dans les années 1980), de l'affirmation des nouvelles priorités politiques en matière de revitalisation des quartiers, mettant l'accent sur l'image de marque et la qualité du cadre de vie, et de la mise à disposition de moyens financiers *ad hoc* a entraîné un réaménagement significatif des espaces publics bruxellois dès le début des années 1990. Eu égard à l'ampleur actuelle de ce remodelage, peut-on s'attendre à des modes d'intervention similaires d'un quartier à l'autre ? Ou, au contraire, les outils et types d'action sur l'espace public sont-ils spatialement différenciés, selon qu'il s'agisse de quartiers populaires, d'espaces en voie de gentrification, de quartiers élitaires établis, de quartiers d'affaires... ?
- 26 L'ampleur de la thématique nous a conduits à privilégier deux registres d'intervention sur les espaces publics : l'embellissement et la mise sous surveillance. Malgré leur importance, les dispositifs de mise en scène (scénographie lumineuse, art public...) ou de mise en spectacle d'espace public (animations de rue, plages urbaines...) restent subordonnées aux préoccupations liées à la qualité et à la sécurité des espaces publics.
- 27 Par embellissement, il faut entendre ici tout aménagement du cadre physique cherchant à revaloriser l'image urbaine. Il se traduit par des travaux qui rendent les espaces publics

plus conviviaux et agréables, en conformité avec un certain idéal esthétique, mais également plus lisibles et accessibles. Toutes les composantes de l'espace public sont prises en compte : la voirie autant que les trottoirs, les espaces verts autant que les places publiques, l'éclairage autant que le mobilier urbain.

- 28 La mise sous surveillance constitue, quant à elle, un des volets de la politique de sécurisation de l'espace public, dont le but principal est d'assurer l'ordre public et d'éviter toute forme d'appropriation exclusive ou jugée abusive d'un espace. Cette politique englobe tant des aménagements physiques appuyant l'attractivité et la convivialité (meilleur éclairage, p.ex.) que des moyens humains et techniques de surveillance (îlotage policier, présence d'agents de sécurité, règlements d'usage plus restrictifs dans des espaces relevant du domaine public...). L'installation de caméras de surveillance sur la voie publique constitue un indicateur représentatif de ces politiques de sécurisation. La volonté de régulation des usages y est particulièrement nette (Coleman, 2004).
- 29 A Bruxelles, la localisation des caméras, et par extension l'espace observé, résulte de compromis entre les polices locales, auxquelles il revient d'indiquer les lieux jugés stratégiques à surveiller et d'assurer le visionnage des images, et les autorités communales, qui approuvant l'installation et les emplacements désignés. La densité des caméras, leur entretien et la gestion des images filmées peuvent fortement varier à l'échelle de la Région. Ceci renvoie au découpage du territoire régional en 19 communes et 6 zones de police locale, dont les autorités respectives déploient des politiques partiellement divergentes en matière de surveillance des espaces publics (voir aussi Meerschaut *et al.*, 2008 eu égard aux différences de définition et de traitement des nuisances entre communes).
- 30 L'analyse empirique se limite aux quartiers centraux de Bruxelles (le pentagone et les zones limitrophes urbanisées au XIX^e siècle). Il s'agit d'un espace fort diversifié du point de vue résidentiel et fonctionnel : zones de bureaux au quartier Léopold, au quartier européen, au quartier Nord et dans le nord-est du pentagone, espaces résidentiels élitaires à l'est et au sud-est (quartier des Squares, quartier des Etangs d'Ixelles p.ex.), quartiers populaires à l'ouest et au nord (croissant pauvre de Saint-Gilles au sud à Saint-Josse et Schaerbeek au nord), hypercentre commerçant et touristique centré sur la Grand'Place et la porte de Namur, espaces de gentrification (rue A. Dansaert, place Saint-Géry, place du Châtelain).
- 31 La figure 4 montre la grande étendue des espaces publics réaménagés depuis 1990, laissant peu de quartiers non concernés, si ce n'est des quartiers aisés au patrimoine remarquable (le quartier des Squares, la partie d'Ixelles à l'est de la chaussée de Charleroi) et les zones de bureaux (sauf au quartier Nord). La correspondance avec l'étendue des périmètres des programmes de revitalisation (Contrats de Quartier et Quartiers d'Initiative) est particulièrement nette, ce qui était attendu étant donné la mise à la disposition des communes de fonds régionaux, fédéraux et européens pour la réhabilitation d'espaces publics dans les périmètres définis par ces dispositifs.

Figure 4. Travaux de réaménagement complet de l'espace public effectués entre 1990 et 2005, confrontés aux emplacements des caméras de surveillance publiques (existantes ou prévues en 2005).



Source : relevé auprès des services communaux compétents, dans la presse locale et par interviews de responsables administratifs. Le relevé a été validé par plusieurs visites sur le terrain (Dessouroux, 2006).

Note : La carte ne mentionne pas les réaménagements d'espaces publics éclatés dans le temps entre plusieurs phases. Par exemple, à Saint-Gilles, les différentes parties des voiries (trottoirs, asphaltage, éclairage...) ont été réaménagées séparément, depuis la fin des années 1980.

- 32 Un résultat moins attendu a trait à l'important recouvrement des géographies de l'embellissement et de la surveillance des espaces publics : les quartiers où se concentrent les efforts de remise à neuf sont également ceux où la densité de caméras est particulièrement élevée. En matière de surveillance, notre relevé empirique a porté sur les caméras publiques dédiées au contrôle des espaces à usage collectif, donc à l'exclusion des caméras utilisées pour la gestion du trafic automobile sur les grands axes, des caméras présentes dans des espaces couverts (métro, gare...) ou des caméras surveillant les accès d'immeubles particuliers (banques, ambassades, institutions...).
- 33 Si le réseau de caméras était encore clairsemé dans les années 1990, la montée en puissance du discours politique sur la prévention et la sécurisation, traduite par la création d'un subside régional spécifique à l'installation de caméras dans les communes en 2003, a mené à une densification très forte du maillage dans certains quartiers. Les autorités publiques et la police gagnent d'ailleurs en confiance concernant l'utilité de ces mesures. Si les buts avancés pour justifier l'installation des caméras étaient encore vagues et l'efficacité de celles-ci mise en doute dans les années 1990, les réticences à l'égard de leur utilisation sont désormais plus réservées. Ceci reflète également une certaine banalisation de la vidéosurveillance dans le cadre de la lutte antiterroriste dans les années 2000 et de la technicisation progressive des mesures de prévention.

- 34 Les aménagements réalisés aux abords des habitations sociales, notamment au pied des barres de logements des années 1960 et 1970, sont un cas intéressant de couplage des mesures d'embellissement et de sécurisation d'espaces publics. Financés principalement par des fonds régionaux et fédéraux, ces aménagements visent à réhabiliter et à redessiner les espaces extérieurs (rénovation des cours et jardins jouxtant les bâtiments, installation d'équipements publics, modernisation de l'éclairage...) et à mieux intégrer ces ensembles immobiliers dans la ville, notamment sur le plan esthétique. Ces mesures tentent à pallier le caractère inhospitalier inhérent aux anciens aménagements (espaces minéralisés, absence d'équipements récréatifs ou de mobilier urbain...) et à remédier aux problèmes de sécurité, tout en y prévoyant aussi l'installation de caméras. Elles s'inspirent des recommandations en matière de prévention situationnelle et sont comparables aux opérations de résidentialisation dans les grands ensembles des banlieues françaises (CERTU, 2007).
- 35 Si le couplage embellissement/surveillance est net dans le pentagone et sur ses franges occidentales, de Saint-Gilles au sud à Saint-Josse et Schaerbeek au nord, il n'est pas rencontré dans les quartiers élitaires établis (quartier des Squares, quartier des Etangs d'Ixelles, quartier Lepoutre) ou les grands pôles de bureaux (figure 4). Les logiques de surveillance y sont d'abord d'ordre privé (protection du domicile) ou liées à des fonctions et acteurs institutionnels spécifiques (sécurisation des bâtiments et des abords des institutions de l'UE, en particulier, allant jusqu'à la demande d'engagement d'agents privés pour des opérations sur la voie publique et la fermeture complète du quartier lors des sommets).

Figure 5. Abords de la Cité de la Querelle dans le quartier des Marolles à Bruxelles, réaménagés en 2001 dans le cadre du programme "Beliris" et surveillés par deux caméras.



Photo : Nick Hannes.

Un embellissement sous surveillance dans les quartiers populaires

- 36 Au regard de la géographie des interventions récentes d'embellissement et de surveillance des espaces publics au centre de Bruxelles, le traitement différencié des quartiers est manifeste. Il est le reflet de la fragmentation socio-spatiale et institutionnelle de la ville, mais aussi de la diversité des dispositifs mis en œuvre. Ce qui frappe est la forte correspondance entre surveillance et embellissement dans les quartiers populaires, d'où notre formulation embellissement sous surveillance. Néanmoins, ceci n'exclut pas d'importants efforts d'embellissement effectués ailleurs, notamment dans les quartiers touristiques et commerçants du centre-ville.
- 37 La convergence des efforts en matière de surveillance et d'embellissement dans les quartiers populaires centraux a partie liée avec la territorialisation des dispositifs de revitalisation mis en œuvre depuis le début des années 1990 à Bruxelles. Au-delà, ce schéma d'embellissement sous surveillance nous paraît témoigner d'une stratégie spécifique de traitement des quartiers populaires, qu'il est moins question d'isoler du reste de la ville que, au contraire, de pacifier pour les ouvrir à de nouveaux publics de résidents ou de chalands appelés à y cohabiter avec les populations en place. En d'autres termes, il est moins question d'une gestion des stratifications sociales par l'organisation d'une ségrégation spatiale hermétique que d'efforts de réaffirmation de normes sociales dominantes en matière d'esthétique et d'usage des espaces publics urbains couplés à des mesures de contrôle des usages des espaces publics par des groupes précarisés. Cette stratégie s'appuie en retour sur la valorisation rhétorique des notions de mixité et de cohésion sociales.
- 38 Les conclusions d'une étude des pratiques d'encadrement des personnes sans abri dans un quartier populaire central (les Marolles) rejoignent cette interprétation (Meert *et al.*, 2005). Les auteurs relèvent la persistance de programmes locaux d'assistance aux sans-abri, quoique le bénéfice de ceux-ci soit de plus en plus associé à une série de conditions impératives visant à discipliner leur présence dans l'espace public de ce quartier en voie de gentrification depuis la fin des années 1980. Un accent plus sécuritaire émerge de la sorte dans le domaine des politiques sociales, sans pour autant que de véritables pratiques explicites d'exclusion spatiale l'accompagnent (voir aussi Uitermark & Duyvendak, 2008, sur Rotterdam)⁴.

Figure 6. La place de Bethléem dans un quartier populaire de Saint-Gilles. Réaménagée en 2006 dans le cadre d'un Contrat de Quartier, elle est dotée de deux caméras de surveillance.

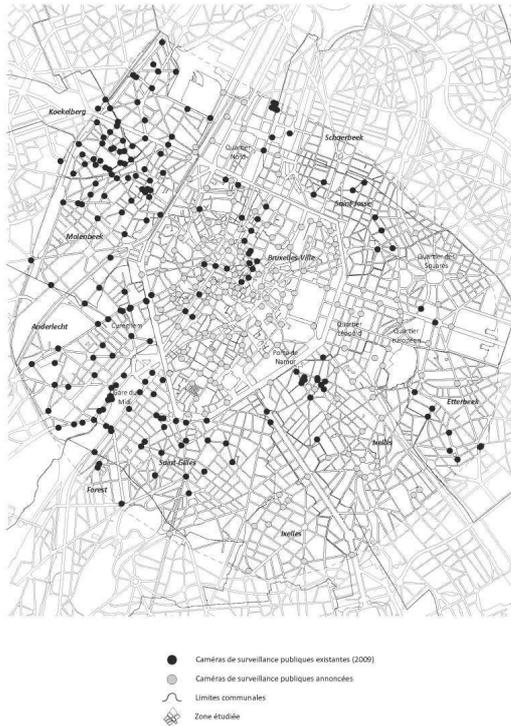


Photo : Christian Dessouroux.

- 39 Cette combinaison d'interventions d'embellissement et de surveillance permet de gérer une tension inhérente au schéma politique de revitalisation telle qu'envisagée à Bruxelles : il s'agit, d'une part, de matérialiser une volonté de sécurisation des quartiers centraux populaires aux fins d'y attirer de nouvelles populations et, d'autre part, de contrecarrer le risque d'effrayer celles-ci par des discours ou des réalisations aux accents sécuritaires trop appuyés (ou par des réactions démonstratives des classes populaires à l'encontre de tels dispositifs). Cette tension est notamment exprimée dans le Plan Régional de Développement, eu égard au choix du type d'éclairage urbain : un mauvais aménagement des espaces publics (places, rues...) peut générer un profond sentiment d'insécurité. On veillera donc particulièrement... à rechercher la qualité de l'éclairage plutôt que l'augmentation uniformisée de son intensité et l'installation de luminaires de type sécuritaire, qui stigmatisent davantage les quartiers en difficulté. À savoir, la création d'ambiances contrastées qui soulignent la structure urbaine et le renforcement de la lisibilité des espaces au profit de la sécurité des usagers faibles (piétons, enfants, cyclistes...) (Plan Régional de Développement 2002, 11/3).
- 40 De même, il faut noter le rejet récent de l'idée d'installation, à Bruxelles, d'appareils répulsifs sonores visant les jeunes (type Mosquito ou Beethoven), jugés trop ouvertement sécuritaires et stigmatisants. A l'inverse, néanmoins, il faut aussi mentionner le retour périodique de propositions visant à durcir la répression de la mendicité, au centre-ville ou dans le métro notamment, et ce alors même que la mendicité a été retirée depuis plusieurs années du code pénal (Meerschaut *et al.*, 2008). Enfin, il faut souligner l'augmentation continue du nombre de caméras de surveillance (figure 7), faisant progresser de la sorte des pratiques de surveillance technologique à distance sur des

espaces de plus en plus étendus : quartiers populaires à revitaliser, noyaux commerciaux, nœuds de transport en commun, anciens noyaux villageois, quartiers touristiques, zones de prostitution et quartier européen.

Figure 7. Caméras de surveillance des espaces publics, installées ou annoncées (situation 2009).



Sources : relevé de terrain, administrations communales, polices locales, presse (relevé non parfaitement exhaustif).

Signe d'un urbanisme moins revanchiste que social-sécuritaire

- 41 La littérature géographique d'inspiration marxiste est riche en analyses et interprétations du renforcement des dispositifs sécuritaires et répressifs déployés par les politiques urbaines contemporaines (Brenner & Theodore, 2002b ; Peck & Tickell, 2002 ; Uitermark & Duyvendak, 2008, p.ex.). Dans une étude très ancrée dans le contexte new-yorkais des années 1990, Neil Smith donne sens au renforcement de ces dispositifs en formulant la thèse de la montée en puissance d'un urbanisme qu'il qualifie de revanchiste (Smith, 1996). L'auteur décrit une politique d'inspiration néolibérale visant à l'adaptation d'un territoire central (Manhattan, en l'occurrence) aux normes de catégories aisées de résidents ou de visiteurs, de fonctions économiques de commandement ou de consommation élitaires. Cette politique comprend un volet sécuritaire très appuyé, notamment articulé autour des dispositifs de tolérance zéro à l'encontre d'actes redéfinis comme incivilités selon les préceptes de la théorie dite de la vitre brisée⁵. En outre, elle est légitimée par la représentation d'une appropriation induite du centre-ville par des groupes stigmatisés comme obstacles à la renaissance urbaine (sans-abri, toxicomanes, prostituées, immigrants, minorités ethniques, allocataires sociaux...). Il est donc question

de récupérer un territoire considéré illégitimement approprié et d'y restaurer un ordre bourgeois, d'où l'analogie avec l'idéologie revanchiste tel que développée à la fin du XIX^e siècle, en France et en Allemagne notamment.

- 42 Cette thèse souligne une tension entre deux pôles des politiques urbaines contemporaines : attirer d'une part, surveiller ou refouler d'autre part. Wacquant (2008) pointe à cet égard (la) mutation du rôle de l'Etat, de fournisseur de soutiens sociaux aux populations démunies en agence de services et d'équipements marchands pour citadins des classes moyennes et supérieures – au premier rang desquels figure le nettoyage de l'environnement bâti et des rues des détritiques humains et matériels engendrés par la dérégulation de l'économie et le recul de la protection sociale (p. 205).
- 43 Pour autant, nous ne pensons pas que le schéma d'embellissement sous surveillance des quartiers populaires du centre de Bruxelles puisse être interprété dans les termes du modèle revanchiste. Il ne s'agit pas, bien sûr, de nier l'existence d'une tension entre attraction et surveillance ou refoulement, mais plutôt d'insister sur la singularité de la traduction de cette tension dans les dispositifs de politiques publiques à Bruxelles. Les politiques mises en œuvre à Bruxelles cherchent moins à isoler des espaces de relégation sociale qu'à promouvoir le réinvestissement des quartiers populaires tout en affirmant un idéal de mixité sociale. La localisation des quartiers populaires bruxellois au centre de la ville, au contact d'espaces en voie de gentrification ou élitaires, de zones touristiques et de quartiers d'affaires, est un élément contextuel important à cet égard.
- 44 A condition d'élargir la perspective sur les politiques publiques, il nous paraît plus approprié de rattacher le schéma d'embellissement sous surveillance à la figure d'un État social-sécuritaire (Mary, 2007 ; Rea, 2007). Par contraste, la littérature sur l'urbanisme revanchiste se raccroche à la thèse d'un glissement de l'État social vers l'État pénal (Wacquant, 1999). Par État social-sécuritaire, il est fait référence à une redéfinition des missions de l'État social certes marquée par l'adoption de mesures sécuritaires mais couplée au maintien d'un interventionnisme étatique dans le champ social. D'une part, les nouvelles politiques publiques déploient un volet sécuritaire via la surveillance de groupes définis comme à risque, au premier rang desquels figurent les jeunes issus de famille d'origine étrangère et vivant dans les quartiers populaires des grandes villes. La surveillance de ces populations emploie autant des moyens technologiques (caméras, alarmes...) qu'humains (police de proximité et nouveaux métiers de la sécurité urbaine) et d'aménagement de l'espace (prévention situationnelle). D'autre part, ces politiques déploient simultanément des interventions visant au retissage de liens sociaux dans les espaces qu'elles ciblent. Celles-ci sont mises en œuvre par un nouveau tiers-secteur dont les missions combinent actions sociale et pénale. En définitive, ces politiques poursuivent un objectif englobant de pacification urbaine, synthèse entre sécurisation et régulation. À l'instar du compromis social-démocrate dans le domaine socio-économique, le paradigme social-sécuritaire constitue une modalité d'action publique qui entend promouvoir un discours et des actions sécuritaires, supposant un renforcement de la répression, tout en cherchant à améliorer le cadre de vie des zones urbaines dégradées et la régulation sociale des interactions entre les populations qui y vivent (Rea, 2007, p. 27).

Conclusion

- 45 La géographie des politiques de réaménagement des espaces publics au centre de Bruxelles met en exergue un couplage d'interventions portant sur l'esthétique urbaine et

d'actions visant à normaliser les usages de l'espace urbain central, assemblage que nous qualifions d'embellissement sous surveillance. Celui-ci se rencontre avant tout dans les quartiers populaires centraux. Ceux-ci font l'objet, depuis le début des années 1990, notamment au registre d'une stratégie de revitalisation urbaine, de multiples programmes d'investissement territorialisé qui portent sur la remise à neuf d'espaces publics et un renforcement du contrôle et de la régulation des usage(r)s de ceux-ci. Ces dispositifs cherchent moins à isoler des espaces de relégation sociale du reste du territoire urbain qu'à promouvoir le réinvestissement des quartiers populaires centraux par des classes moyennes, au nom d'un idéal de mixité sociale. Le schéma d'embellissement sous surveillance paraît en ce sens s'inscrire dans le glissement vers un modèle plus large d'Etat social-sécuritaire.

- 46 Ce schéma d'embellissement sous surveillance des espaces publics dans les quartiers populaires centraux de Bruxelles nous paraît très problématique pour peu que l'on s'interroge sur les effets socio-spatiaux des politiques menées. Au vu du contexte d'absence ou d'ineffectivité des régulations des mécanismes de hausses foncières et immobilières à Bruxelles, revitalisation urbaine et gentrification vont souvent de pair, signifiant l'éviction ou l'appauvrissement sur place de ménages à faibles ressources (Van Crieckingen, 2002, 2009), et ce même en l'absence de dispositifs sécuritaires très ostensibles, prenant ainsi en défaut l'idéal proclamé de mixité sociale.

BIBLIOGRAPHIE

- AAM (Archives d'Architecture Moderne) (1982), *La Reconstruction de Bruxelles*, Archives d'Architecture Moderne, Bruxelles.
- ARON J. (1978), *Le tournant de l'urbanisme bruxellois*, Fondation Jacquemotte, Bruxelles.
- BRENNER N., THEODORE N. (2002), "Cities and the Geographies of 'Actually Existing Neoliberalism'", *Antipode*, 3, 349-379.
- CARTUYVELS Y., MARY P. (eds.) (1999), *L'État face à l'insécurité. Dérives politiques des années 90*, Labor, Bruxelles.
- CERTU (2007), *La résidentialisation en questions*, Ed. Débats Certu, Paris, n° 53.
- COLEMAN R. (2004), Watching the degenerate : street camera surveillance and urban regeneration, *Local Economy*, 19, 3, 199-211.
- DECROLY J.-M., VAN CRIEKINGEN M., CRAHAY A. (2001), "Les quartiers en crise face aux nouvelles politiques urbaines", in DEVUYST D., HENS L., IMPENS R. (eds.), *Neighbourhoods in crisis and sustainable urban development*, VUB University Press, Bruxelles, pp. 39-62.
- DESSOUROUX C. (2006), *La production des espaces publics dans la ville contemporaine. Enjeux, acteurs et logiques de gestion et d'aménagement dans trois communes de la Région de Bruxelles-Capitale*, Thèse de doctorat, Laboratoire de Géographie Humaine, Université libre de Bruxelles.
- DISTURB (collectif) (2008), "Flagey : un mouvement fragile", Carte Blanche publiée dans *Le Soir*, 22 juillet.

- EMELIANOFF C., THEYS J. (2001), "Les contradictions de la ville durable", *Le Débat*, 113, 172, pp. 122-135.
- GENARD J.-L. (2009), "Réflexions sur la gouvernance de la Région de Bruxelles-Capitale", in *Bruxelles (dans) 20 ans*, Bruxelles, Agence de Développement Territorial, pp. 163-183.
- GHORRA-GOBIN C. (dir.) (2001), *Réinventer le sens de la ville : les espaces publics à l'heure globale*, L'Harmattan, Paris.
- KESTELOOT C., MISTIAN P. (1999), "Des limites de la mixité sociale comme stratégie de gouvernement", *Cahiers Marxistes*, 211, pp. 35-48.
- MARY P. (2007), "L'Etat sécuritaire, un mythe ?", *Journal des Tribunaux*, 6265-16/2007.
- MEERSCHAUT K., DE HERT P., GUTWIRTH S., VANDER STEENE A. (2008), "L'utilisation des sanctions administratives communales par les communes bruxelloises. La Région de Bruxelles-Capitale doit-elle jouer un rôle régulateur ?", *Brussels Studies*, 18.
- MEERT H., STUYCK K., BLOMMAERT J., BEYENS K., VERFAILLIE K. (2005), "Daklozen, post-Fordistische solidariteit en disciplinerende stedelijkheid", *Agora*, 21, 4, pp. 24-27.
- MINCKE C., SMEETS S., ENHUS E. (2009), "La sécurité à Bruxelles", *Brussels Studies*, Etats généraux de Bruxelles, Note de Synthèse n° 2.
- MOULAERT F., SWYNGEDOUW E., RODRIGUEZ A. (2003), *The globalized city*, Oxford University Press, Oxford.
- PECK J., TICKELL A. (2002), "Neoliberalizing Space", *Antipode*, 3, pp. 380-404.
- PINSON G. (2009), *Gouverner la ville par projet. Urbanisme et gouvernance des villes européennes*, Presses de Sciences Po, Paris.
- REA A. (2007), Les ambivalences de l'Etat social-sécuritaire, *Lien social et politique*, 57, pp. 15-34.
- SMEETS S. (2006), *Nouveaux uniformes et état social actif : vers une recomposition du champ de la sécurité en Belgique ?*, Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de docteur en criminologie, Ecole des sciences criminologiques Léon Cornil, ULB.
- SCHOONBRODT R. (2008), *Vouloir et dire la ville*, AAM Editions, Bruxelles.
- SMITH N. (1996), *The new urban frontier. Gentrification and the revanchist city*, London, Routledge.
- UITERMARK J., DUUVENDAK J.W. (2008), "Civilising the City : Populism and Revanchist Urbanism in Rotterdam Urban Studies", *Urban Studies*, 45, 7, pp. 1485-1503.
- VAN CRIEKINGEN M. (2002), "Les impacts sociaux de la rénovation urbaine à Bruxelles : analyse des migrations intra-urbaines", *Belgeo*, 4, pp. 355-376.
- VAN CRIEKINGEN M. (2009), "Moving In/Out of Brussels' Historic Core in the Early 2000s : Migration and the Effects of Gentrification", *Urban Studies*, 46, 4, pp. 825-848.
- VAN CRIEKINGEN M., GUISSSET C., VANDERMOTTEN C. (2007), "Brussels Tour & Taxis : entrepreneurship versus the fragmented city", in SALET W. & GUALINIE. (eds.), *Framing multi-purposed projects. Learning from current experiences in European City-Regions*, London, Routledge, pp. 146-171.
- VAN CRIEKINGEN M., DECROLY J.-M. (2009), "Le Plan de Développement International de Bruxelles (PDI). Promesses de développements immobiliers et d'inégalités croissantes ?", *Brussels Studies*, 25.

- VANDEN EEDE M., MARTENS A. (1994), *Quartier Nord. Le relogement des expulsés*, EPO Editions, Bruxelles.
- VANDERMOTTEN C. (1994), "Le Plan Régional de Développement de la Région de Bruxelles-Capitale", in VANDERMOTTEN C. (éd.), *Planification et stratégies de développement dans les capitales européennes*, Bruxelles, Editions de l'Université Libre de Bruxelles, pp. 195-205.
- WACQUANT L. (1999), *Les Prisons de la misère*, Paris, Raisons d'Agir.
- WACQUANT L. (2008), "Relocating Gentrification : The Working Class, Science and the State in Recent Urban Research", *International Journal of Urban and Regional Research*, pp. 198-205.
- WILSON J.Q., KELLING G. (1982), "Broken Windows : Restoring Order and Reducing Crime in Our Communities", *Atlantic Monthly*, March, pp. 29-38.
- ZIMMER P. (2007), "La politique du logement de la Région de Bruxelles-Capitale", *Bruxelles Informations Sociales*, 158, pp. 15-29.

NOTES

1. Les espaces privés ouverts au public ne sont donc pas considérés ici (centres commerciaux, parcs de loisirs...). En outre, notre définition des espaces publics urbains ne comprend pas davantage l'ensemble du domaine public lié à la ville (espace du débat politique, espace médiatique...).
2. Moyenne annuelle pour la période 1989-2005 : 539 logements produits (Zimmer, 2007), pour un stock total existant de 545 000 logements.
3. Par exemple, en 2000, la DDP a publié une brochure d'information à grand tirage intitulée *Pourquoi vivre au milieu de nulle part alors qu'on peut habiter au centre de tout ?*
4. Des mesures de refoulement à l'encontre de sans abris sont néanmoins une réalité dans certains cas spécifiques, dont la gare du Midi ou certaines stations de métro.
5. *Broken window theory* (Wilson & Kelling, 1982), soit la thèse selon laquelle la lutte contre la criminalité doit en premier lieu s'appuyer sur la répression de toutes les petites infractions.

RÉSUMÉS

Les opérations de réaménagement des espaces publics constituent un levier important des politiques urbaines contemporaines. A Bruxelles, ce domaine d'action publique compose un axe central de la mise en œuvre des politiques de revitalisation lancées au début des années 1990. Cet article dresse une géographie des interventions sur les espaces publics de la ville centrale. Cet exercice cartographique permet de mettre en évidence, pour les quartiers populaires en particulier, un assemblage d'interventions portant sur l'esthétique urbaine et d'actions visant à normaliser les usages de l'espace urbain central, assemblage que nous qualifions d'embellissement sous surveillance. Ces dispositifs cherchent moins à isoler des espaces de relégation sociale du reste du territoire urbain qu'à promouvoir le réinvestissement des quartiers populaires centraux par des classes moyennes, au nom d'un idéal de mixité sociale. Le schéma

d'embellissement sous surveillance paraît en ce sens s'inscrire dans un glissement plus large vers un modèle d'État social-sécuritaire.

The rehabilitation of public spaces is often considered as key policy instrument of contemporary urban policies. In Brussels, the renewal of streets, squares or parks has been a core ingredient of a broader policy framework aimed at delivering an urban revitalisation since the early 1990s. In this paper, we will set out a geography of the renewed public spaces in the city's inner neighbourhoods. This empirical account shows that, in central working-class neighbourhoods, policy efforts to beautify urban public spaces intersect spatially with interventions dedicated to the surveillance and normalisation of the uses of these spaces. Hence, beautification under surveillance seems to be the order of the day in these neighbourhoods. These findings can be interpreted as materialising a generic political strategy striving to open up central working-class neighbourhoods for new middle-class populations to settle in and ideally mix with the incumbent residents, rather than policies driven by revanchist attempts at isolating these areas and excluding their inhabitants from the rest of the urban fabric. We argue that the pattern of beautification under surveillance can be conceived of as part of a broader shift towards a policy model merging social and penal approaches.

INDEX

Keywords : public space, urban revitalisation, safety, CCTV, Brussels

Mots-clés : espaces publics, revitalisation urbaine, sécurité, caméras de surveillance, Bruxelles

AUTEURS

CHRISTIAN DESSOURoux

Université Libre de Bruxelles, cdessour@ulb.ac.be

MATHIEU VAN CRIEKINGEN

Université Libre de Bruxelles, mvancric@ulb.ac.be

JEAN-MICHEL DECROLY

Université Libre de Bruxelles, jmdecrol@ulb.ac.be